

**Réunion du Conseil d'Administration
du Mercredi 29 mars 2023 à 14h30
Délibération n°2023-11**

Objet : Création d'emplois non permanents : - accroissements saisonniers et temporaires d'activités - contrat de projet

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, M. SAVELLI, Mme JARNOLE, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. CADAS, Mme GONZALEZ, M. DURAND.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par Mme CAMAIN ; M. RASPEAU représenté par M. LEFEBVRE.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par Mme JARNOLE.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par Mme GEIL-GOMEZ.

Contenu délibération

La Présidente indique aux membres de l'assemblée :

Afin de mener à bien le projet d'urbanisation du système d'information du CDG31, sur une durée prévisible de 3 ans, il est nécessaire de recourir au recrutement d'un technicien principal de 2^{ème} classe par contrat de projet, conformément aux articles L324-24 et L324-25 du CGFP.

Afin de remplir ses missions et de faire face à certains besoins ponctuels, le CDG 31 est amené à renforcer ses effectifs par la création d'emplois non permanents correspondant :

- soit à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs conformément aux dispositions de l'article L332-23 – 1° du CGFP,
- soit à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs conformément aux dispositions de l'article L332-23 – 2° Du CGFP.

La Présidente sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

La création pour l'année 2023 des emplois suivants :

- pour un contrat de projet :

Emploi non permanents créé à temps complet	Durée	Niveau de rémunération (maximum : indice terminal du grade)
1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	3 ans maximum	Grille indiciaire du grade

- pour un accroissement temporaire d'activité :

Emplois non permanents créés à temps complet	Durée	Niveau de rémunération (maximum : indice terminal du grade)
6 adjoints administratifs	12 mois maximum	Echelle C1
1 adjoint administratif principal de 2ème classe	12 mois maximum	Echelle C2
1 adjoint technique	12 mois maximum	Echelle C1
2 attachés	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
2 rédacteurs	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 ingénieur	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 technicien principal de 1ère classe	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 technicien principal de 2ème classe	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
2 techniciens	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 médecin hors classe	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 médecin de 1ère classe	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 médecin de 2ème classe	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 infirmier en soins généraux de classe normale	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 psychologue de classe normale	12 mois maximum	Grille indiciaire du grade
Emplois non permanents créés à temps non complet	Durée	Niveau de rémunération (maximum : indice terminal du grade)
1 adjoint technique - 18h30 hebdomadaires	12 mois maximum	Echelle C1

- pour un accroissement saisonnier d'activité :

Emplois non permanents créés à temps complet	Durée	Niveau de rémunération (maximum : indice terminal du grade)
6 adjoints administratifs	6 mois maximum	Echelle C1
1 adjoint administratif principal de 2ème classe	6 mois maximum	Echelle C2
1 adjoint technique	6 mois maximum	Echelle C1
2 attachés	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
2 rédacteurs	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 ingénieur	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 technicien principal de 1ère classe	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 technicien principal de 2ème classe	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
2 techniciens	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 médecin hors classe	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 médecin de 1ère classe	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 médecin de 2ème classe	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 infirmier en soins généraux de classe normale	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 psychologue de classe normale	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade

Emplois non permanents créés à temps non complet	Durée	Niveau de rémunération (maximum : indice terminal du grade)
1 adjoint technique - 18h30 hebdomadaires	6 mois maximum	Echelle C1
1 adjoint technique - 13h30 hebdomadaires	6 mois maximum	Echelle C1

Fait à Labège,
Le 29 mars 2023

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ